



RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE TYPE
LIGUE AURA BADMINTON
SAISON 2024/2025



Nom du tournoi :

CIRCUIT JEUNES n°8 – CJ

N° de dossier Poona :

2405264

Club ou comité organisateur du tournoi :

COMITE DEPARTEMENTAL BADMINTON SAVOIE – CDBS

Lieu de la compétition :

CHAMBERY

GÉNÉRALITÉS

1) La compétition est de type :

Circuit jeunes

Elle se déroule en application des règlements de la FFBaD, de la ligue AURA et de ce présent règlement.

Si compétition jeunes ou catégorie jeunes avec tableaux à part, seront autorisés à participer :

Minibads NON	Poussins OUI	Benjamins OUI	Minimes OUI	cadets OUI	Juniors OUI
--------------	--------------	---------------	-------------	------------	-------------

Le niveau géographique de la compétition est :

Départemental / Comité

2) La compétition se déroule du :

24/05/2025

2025

au

24/05/2025

2025

3) Dans :

2

salle(s) et sur

11

terrains

Salle 1 =

7

terrains

Salle 2 =

4

terrains

Salle 3 =

terrains

Salle 4 =

terrains

4) Le logiciel utilisé sera :

BadNet

5) Le (la) juge-arbitre principal(e) est :

Marc MALLARD

Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements.

6) le (la) GÉO principal(e) est :

Frédéric CHATEAU

Pour tout le reste du document, joueur pourra être au besoin remplacé par joueuse ou paire.

SÉRIES ET TABLEAUX

7) La compétition est ouverte aux joueurs allant de

P10

à

R4

inclus, tous licenciés dans un club affilié à la FFBaD.

8) Les disciplines sont les suivantes :

SH	oui	SD	oui	DH	non	DD	non	Mx	non
----	-----	----	-----	----	-----	----	-----	----	-----

Préciser quelle(s) discipline(s) se joue(nt) sur quel jour ainsi que les incompatibilités de disciplines un même jour (simple et mixte par exemple) et/ou si le panachage est interdit (SD R - DD D par ex)

SIMPLES UNIQUEMENT

9) Chaque joueur peut participer à maximum :

une

discipline(s)

10) Le tournoi se déroulera dans la mesure du possible en

Poules puis élimination directe

En cas de nécessité, les organisateurs en concertation avec le JA principal se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries dans l'intérêt de la compétition.

11) Les matchs se joueront au meilleur des trois sets conformément à l'article 7 des règles officielles du badminton.

INSCRIPTIONS ET LISTE D'ATTENTE

12) L'inscription se fera

individuellement ou par club

2025

pour l'ensemble de la compétition

Critère 1 - Meilleur CPPH
Critère 2 - Date d'inscription

adresse mail :	
lien BadNet :	https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=30261
adresse postale :	

en ligne sur Bad Net avec le lien ci-dessous

du CPPH

MAVIS 600

26) Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d’avance sur l’heure annoncée par l’échéancier, qui est indicatif.
Les joueurs qui ne se présentent pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l’appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge-arbitre sur le tableau concerné.
Le comité organisateur en accord avec le Juge-Arbitre se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

27) Le mode d'arbitrage du tournoi sera en auto-arbitrage intégral

28) Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il ne pourra être réduit qu’à la demande de l'intéressé ou allongé sur décision du Juge-Arbitre.

29) A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à trois minutes de prise de contact avec le terrain, **test des volants inclus à effectuer dès l'arrivée sur le terrain.**

30) Les feuilles des matchs ne seront pas imprimées. Des ardoises ou feuilles de brouillons seront à disposition au bord des terrains et le score des matchs devra être saisi sur les tablettes à disposition.

31) Pour tout volant touchant une structure fixe	À remettre une fois au service et faute en jeu
Pour tout volant touchant une structure amovible	Toujours faute

32) Le comité d’organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.

33) La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants à des fins de promotion du club et de son tournoi. En cas de refus, le signaler aux organisateurs.

34) Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

35) Pour les mineurs, un parent, un représentant du club ou un référent doit être présent dans la salle.

SPÉCIFICITÉS ET REMARQUES PARTICULIÈRES

Les minibads sont autorisés à jouer en catégorie poussins en étant surclassés, et sur autorisation préalable du Conseiller Technique Départemental.
Les départements limitrophes sont autorisés à inscrire des jeunes, dans la limite des places disponibles, priorité est donnée aux jeunes licencié(e)s de Savoie.

